

**Cession de terrain à la Société La Maroquinerie du Sud-Ouest – Parcelles AM n° 105
Chemin Notre Dame au Goth**

Dans le cadre de la future Cité du Cuir et suite aux aménagements situés à proximité du projet intercommunal et bâtiment occupé par la Société La Maroquinerie du Sud-Ouest, cette dernière sollicite l'acquisition d'une parcelle appartenant à la Commune sise Chemin Notre Dame au Goth.

A la suite des opérations d'arpentage réalisées par le Cabinet Vincent, géomètre-expert à Saint-Junien, la parcelle cadastrée Section AM n° 35 a été divisée ainsi qu'il suit :

- Parcelle AM n° 105 d'une superficie de 1 742 m² devenant propriété de la Société La Maroquinerie du Sud-Ouest.
- Parcelle AM n° 106 d'une superficie de 129 m² restant la propriété communale.

Il est proposé au Conseil municipal de céder la parcelle cadastrée Section AM n° 105 à la Société La Maroquinerie du Sud-Ouest au prix de 37 600 euros conformément à l'avis établi par France Domaine le 08 mars 2019.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner les études de Maître SALLON Bernard et de Maître LORITO Aurélie pour la rédaction des actes notariés dont les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, après délibération,

- APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée Section AM n° 105 à la Société La Maroquinerie du Sud-Ouest au prix de 37 600 euros.
- DESIGNER les études de Maître SALLON Bernard et de Maître LORITO Aurélie et DIT que les frais de notaires seront à la charge de la Société La Maroquinerie du Sud-Ouest.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.
- DIT que les crédits éventuellement nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice en cours et que les recettes éventuelles sont enregistrées au budget de la communauté de communes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard

